

■ Transfert de réserve d'un fonds avec taux de base (branche 21) vers fonds d'investissement sans taux de base (branche 23)

AG Ascento Free



Numéro de contrat :

Veuillez cocher les cases appropriées et écrire en majuscules. Mesdames, veuillez mentionner votre nom de jeune fille.

■ Preneur d'assurance et bénéficiaire

Je, soussigné(e), preneur d'assurance

M. Mme

Nom : Prénom : N° de téléphone :

Rue n° : Bte :

Code postal : Localité :

■ Transfert d'un fonds branche 21 vers un fonds branche 23

A. Investissement de base d'un fonds à taux d'intérêt de base garanti (Rainbow Ivory branche 21)

Je souhaite transférer un montant brut de EUR comme suit vers les fonds ci-dessous :

Fonds Rainbow sans taux d'intérêt de base %	Violet
 %	Blue
 %	Indigo
 %	Green
 %	Orange
 %	Red
 %	Absolute Return Flexible Asset Allocation
Répartition totale	100%	

- Le transfert d'une partie ou de la totalité de votre contrat investie dans le fonds avec taux de base (branche 21) vers un ou plusieurs fonds d'investissement sans taux de base (branche 23) est assimilé à un rachat. Les mêmes règles fiscales sont donc d'application (retenue de précompte mobilier possible au cours des 8 premières années du contrat).
- Les rachats du fonds Rainbow Ivory sont gratuits, sauf si la partie rachetée au cours de l'année dépasse les 25 % de la réserve du contrat dans le fonds Rainbow Ivory. Cette valeur est calculée soit au 31 décembre de l'année qui précède la date du rachat, soit au début du contrat si le rachat a lieu la première année avant le 31 décembre. Si la limite de 25 % est dépassée, les coûts suivants seront appliqués sur la partie qui dépasse cette limite : 2,0 % la première année, 1,5 % la deuxième année, 1,0 % la troisième année, 0,5 % la quatrième année.

B. Participation bénéficiaire

Je conserve ma participation bénéficiaire en Rainbow Ivory (branche 21).

Je souhaite modifier la répartition de ma participation bénéficiaire comme suit :

Fonds Rainbow sans taux d'intérêt de base %	Violet
 %	Blue
 %	Indigo
 %	Green
 %	Orange
 %	Red
 %	Absolute Return Flexible Asset Allocation
Répartition totale	100%	

■ Remarques

- Sauf avis contraire, les éventuelles primes futures et (le cas échéant) les rachats réguliers seront investies selon la répartition reprise ci-dessus.
- La demande de transfert ne sera exécutée qu'après réception par AG Insurance du présent document et sur la base des dispositions prévues aux Conditions générales.

Fait à, le/...../.....

Le preneur d'assurance

Le bénéficiaire qui accepte (si d'application)

Veuillez nous renvoyer ce document par:

- fax: 02 664 76 10

- e-mail: ascento.employeebenefits@aginsurance.be

- courrier: AG Insurance sa, Ascento Team 1JQ5A, Bd. E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles.

Pour toute question relative à ce document, contactez le 02 664 85 00.

AG Insurance sa – Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be

Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50

Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles